

**RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 2**

Engagement n° 2

- a) En lien avec les lignes 33 et 44 de la pièce B-0030, expliquer comment ces besoins en énergie et en puissance ont été évalués;
- b) quelle proportion des besoins en énergie, pour la ligne 33, liée à la conversion commerciale est attribuable au chauffage de l'eau;
- c) quelle proportion de besoins en puissance, à la ligne 44, liée à conversion commercial est attribuable au chauffage de l'eau (demandé par FCEI)

Réponse à l'engagement n° 2 :

1 La méthode utilisée dans le présent dossier pour calculer l'impact de la conversion des
2 systèmes de chauffage à l'électricité sur les besoins en énergie et en puissance du
3 secteur commercial est la même que celle retenue dans le cadre du Plan
4 d'approvisionnement.

5 L'évaluation de l'impact de la conversion à l'électricité au secteur commercial à Inukjuak
6 s'appuie sur les caractéristiques d'un cas type de client commercial en réseau intégré,
7 tel qu'utilisé pour les simulations tarifaires, et adaptés pour les conditions climatiques du
8 Nunavik. Ainsi, l'approche utilisée est similaire à celle adoptée pour évaluer l'impact de
9 la conversion des systèmes de chauffage de l'eau et des espaces à l'électricité au
10 secteur résidentiel.

11 Le cas type ajusté permet d'obtenir des proportions pour les usages de base, le
12 chauffage de l'eau et des espaces pour un client commercial tout à l'électricité (TAE) au
13 Nunavik. Ces proportions sont appliquées à la prévision des usages de base du secteur
14 commercial à Inukjuak pour obtenir les ventes prévisionnelles associées au chauffage
15 de l'eau et au chauffage des espaces. Afin d'obtenir les besoins en énergie associés à
16 ces usages (ligne 33 de l'onglet Données du chiffrier Excel B-0030), les pertes sont
17 ajoutées aux ventes. Par ailleurs, l'impact de la conversion de l'usage de chauffage de
18 l'eau correspond à 14,6 % de l'impact en énergie de la conversion totale des systèmes
19 de chauffage de l'eau et des espaces des clients commerciaux.

20 Pour estimer l'appel de puissance correspondant, le Distributeur utilise des ratios
21 puissance-énergie propres aux usages du chauffage de l'eau et des espaces et adaptés,
22 au besoin, aux conditions climatiques en vigueur dans la région d'Inukjuak. Par ailleurs,
23 l'impact en puissance de la conversion de l'usage de chauffage de l'eau correspond à
24 9,2 % de l'impact en puissance de la conversion totale des systèmes de chauffage de
25 l'eau et des espaces des clients commerciaux (ligne 44 de l'onglet Données du chiffrier
26 Excel B-0030).